

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20151116_DL_08

OBJET :
Commission Consultative
des Services Publics
Locaux

Date de convocation :
2 novembre 2015

Date de séance:
16 novembre 2015

Date d'affichage :
8 décembre 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 20

Membres votants : 31

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe CHEVAL, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Martin DOMISE, Anne-Marie DORION, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Jean-Christophe LORIC, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Bénédicte THIEBAUT.

Secrétaire de séance : Olivier JARDE

Pouvoirs : Stéphane HAUSSOULIER à Isabelle ALEXANDRE
Emmanuel MAQUET à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Martin DOMISE
Brigitte KOCH à Anne-Marie DORION
Ernest CANDELA à Olivier JARDE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY
Pascal BOHIN à Jean-Claude LECLABART
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Isabelle DE WAZIERS à Bénédicte THIEBAUT

Considérant la nécessité de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour suivre la procédure et le contrat de délégation de service public du réseau en fibre optique de la Somme ;

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1413-1 ;
- Vu le résultat de la désignation des membres de la CCSPL selon le principe de la représentation proportionnelle ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique est composée de :

- Philippe VARLET,
- Jean-Claude LECLABART,
- Isabelle ALEXANDRE,
- un représentant de l'association UFC Que choisir
- un représentant de la Confédération Nationale du Logement 80

ARTICLE 2 – Le comité syndical donne délégation au Président d'une part afin de choisir toute autre association locale en cas de refus d'une de ces structures de désigner un représentant et d'autre part afin de désigner nominativement les représentants de ces associations par arrêté.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.